

A.J. CONSTRUCTIONS

Société par actions simplifiée

Capital : 500,00 euros

Siège social : 44 Avenue Stephane Hessel - Le Corinthe 2 - 83500 LA SEYNE-SUR-MER

Le 17/12/2024 à 14 heures, sont présents au siège de la société, les soussignés :

- **Monsieur JAZI Jabrane Ben Sassi**, né le 20/03/1984 à EL MIDA (TUNISIE), de nationalité tunisienne, demeurant 44 Avenue Stephane Hessel - Le Corinthe 2 - 83500 LA SEYNE-SUR-MER.
- **Madame AYARI Olfa, épouse JAZI**, née le 07/06/1988 à BEJA (TUNISIE), de nationalité tunisienne, demeurant 44 Avenue Stephane Hessel - Le Corinthe 2 - 83500 LA SEYNE-SUR-MER.

Représentant la totalité des actions, afin de participer à :

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

dont l'ordre du jour annoncé par **Monsieur JAZI Jabrane Ben Sassi**, président de cette assemblée, est :

NOMINATION DU PRESIDENT

RESOLUTION N°1

Nomination aux fonctions de **Président** telles que définies par la loi et les statuts de la société, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée :

- **Monsieur JAZI Jabrane Ben Sassi**, né le 20/03/1984 à EL MIDA (TUNISIE), de nationalité tunisienne, demeurant 44 Avenue Stephane Hessel - Le Corinthe 2 - 83500 LA SEYNE-SUR-MER.

JS

JS

Celui-ci présent, déclare accepter ces fonctions.

Il affirme en outre n'être frappé d'aucune incapacité, interdiction ou déchéance susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat. Il exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues par les statuts.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14 heures 30 minutes.

De tout ce que dessus, il est dressé le présent procès verbal en 5 exemplaires originaux, qui seront signés par tous les intervenants susmentionnés.

Fait à LA SEYNE-SUR-MER, le 17/12/2024

Le Président,

Monsieur JAZI Jabrane Ben Sassi